

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 5 février 2018 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Gina Castelli, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Chantal Lambert et Jean-Pierre Beaudoin sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent

Ouverture de la séance ordinaire à 19:34 heures.

1.1

Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2.

2018-02-028 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux:

3.1 Séance ordinaire du 8 janvier 2018;

3.2 Séance extraordinaire du 29 janvier 2018;

4. 1^{re} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

Aucune.

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de janvier 2018;

6.2 Tirage au sort – location des salles pour la période des fêtes décembre 2018 et janvier 2019.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Contribution 2018 – Journal Le Haut-Saint-François;

8.1.2 Renouvellement de l'adhésion à Québec Municipal pour l'année 2018;

8.1.3 Renouvellement de l'adhésion au Réseau BIBLIO de l'Estrie;

8.1.4 Renouvellement de l'adhésion aux Sentiers de l'Estrie Inc.;

8.1.5 Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de Commerce du Haut-Saint-François;

8.1.6 Contribution financière pour le Guide des attraits du Haut-Saint-François pour l'année 2018;

8.1.7 Congrès 2018 de la COMBEQ – Directeur des services techniques et des travaux publics;

8.1.8 Acceptation du nom de rue « Rue des Trois-Pignons »;

- 8.1.9 Autorisation de l'achat d'un bruleur à l'huile;
- 8.1.10 Embauche d'un employé pour l'entretien et la surveillance des patinoires municipales;
- 8.1.11 Congrès 2018 - Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
- 8.1.12 Autorisation d'une formation en gestion des pertes dans les réseaux de distribution;
- 8.1.13 Autorisation de la signature d'une entente de 3 ans pour l'entretien et la réparation de la génératrice;
- 8.1.14 Renouvellement de l'adhésion au Carrefour action municipale et famille (CAMF);
- 8.1.15 Dépôt des rapports statistiques de performance 2017 – dans le cadre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie;
- 8.1.16 Journées de la persévérance scolaire – 12 au 16 février 2018;
- 8.1.17 Abandon des dossiers criminels – cour municipale;
- 8.1.18 Entente avec Valoris pour la réception des résidus verts et alimentaires;
- 8.1.19 Engagement de la municipalité dans le dossier de la rue située sur le lot 1 386 261.

9. Adoption des règlements

- 9.1 Règlement numéro 637 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
- 9.2 Règlement numéro 639 modifiant le règlement permis et certificats numéro 628.

10. Avis de motion à donner et projet de règlement à présenter

- 10.1 Règlement numéro 638 – Déterminant la vitesse sur le réseau routier municipal.

11. Varia affaire nouvelle

Aucune.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Lundi le 5 mars 2018 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 février 2018 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1

2018-02-029 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2018 :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2018-02-030 ^{3.2} **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2018 :**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2018 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{4.}
1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 39)

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)
Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Bertrand Ash concernant :

- Des remerciements au Conseil pour l'aide obtenu pour l'organisation du Challenge VTT pendant 8 ans ;
- La proposition de changement du positionnement de l'ascenseur au centre multifonctionnel ;
- Un commentaire pour le chemin Du Moulin.

Monsieur Jacques Langlois concernant :

- Le rôle de perception ;
- Un commentaire à des informations à fournir avec le dépôt du budget ;
- La taxation des différents zonages de la municipalité.

Monsieur Jacques Gourde concernant le coût des bornes 911.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 26.

^{6.1}
DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de janvier 2018 et en fait la lecture.

^{6.2}
TIRAGE AU SORT :

Location des salles pour la période des fêtes ; décembre 2018 et janvier 2019. Le directeur général procède au tirage au sort.

2018-02-031 7.1.1 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER :**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Chantal Lambert **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 31 janvier 2018 au montant de **111 482.28 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1 **RAPPORTS DES COMITÉS :**

Madame la Mairesse Nathalie Bresse :

- Donne de l'information concernant :
 - La MRC, le préfet a procédé à la nomination des maires sur les comités ;
 - La mairesse est sur les comités suivants : Valoris, CSP, Service incendie, comité du PDZA et comité environnement ;
 - La rencontre avec la Commission scolaire pour la relocalisation des élèves, nous sommes en attente de la décision finale ;
 - La Porte ouverte de la MRC et du CLD, il y avait 10 stations de 10 minutes pour parler d'un poste.

Madame Gina Castelli :

- Donne de l'information concernant :
 - Le Service des incendies, nous avons 29 pompiers. Nous travaillons afin d'avoir de la relève ;
 - Le Transport de personnes, maintenant nous avons notre permis de taxis ;
 - Le développement économique, nous étudions le projet de la piste cyclable afin de relier le parc Goddard et le parc Pomerleau.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
 - Le changement de vitesse sur le chemin Galipeau et le chemin Spring ;
 - L'installation des panneaux radars, c'est efficace ;
 - L'achat d'une bouilloire pour la laveuse à pression ;
 - Le MTQ procèdera à des changements à l'intersection du chemin Galipeau et de la route 112 ;
 - Le développement Leclerc et Gagnon, la rue s'appellera rue des Trois-Pignons ;
 - Le débordement au parc Pomerleau et sur plusieurs chemins ;
 - La clôture au parc Pomerleau qui a été brisée par les glaces.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
 - Les loisirs, nous sommes dans les saisons d'activités ;
 - La Fête des nouveau-nés, nous avons plus que doublé le nombre de familles ;
 - Le carnaval s'est terminé hier. Belle contribution de la part des commanditaires et des bénévoles ;
 - La directrice des loisirs, en revenu direct elle fait ses frais et c'est un investissement pour la municipalité ;
 - Une invitation aux citoyens à suivre les nouvelles dans le journal.

Madame France Martel :

- Donne de l'information concernant :
 - Les règlements municipaux, nous travaillons à la mise à jour. Nos règlements ont été évalués par la MRC et nous devons repasser le processus pour refaire nos règlements ;
 - Le rapport des permis de construction et de rénovation de 2015 – 2016 et 2017.

Madame Chantal Lambert :

- Donne de l'information concernant :
 - La Régie des incendies, nous sommes en période de formation. Il y a un manque de pompiers de jour à Ascot Corner ;
 - Le développement économique, il y a des projets sur la table.

Monsieur Jean-Pierre Beaudoin :

- Donne de l'information concernant :
 - La gestion des matières résiduelles au centre multifonctionnel. Il y aura un suivi dans le journal.

8.1.1

2018-02-032 CONTRIBUTION 2018 – JOURNAL LE HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE chaque année la Municipalité accepte de verser une contribution financière au journal Le Haut-Saint-François;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité accepte de verser la contribution financière prévue au budget pour un montant de 3,525.50 \$ au journal Le Haut -Saint-François.

Poste budgétaire : 02-190-00-345.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2018-02-033 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2018 :

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion pour l'année 2018 à Québec Municipal est à échéance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise le renouvellement de l'adhésion à Québec Municipal pour l'année 2018 au montant de 500.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-130-00-494

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2018-02-034 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU BIBLIO DE L'ESTRIE:

CONSIDÉRANT QUE nous sommes membres du Réseau BIBLIO de l'Estrie pour l'approvisionnement en livres de la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard
ET RÉSOLU QUE le conseil municipal d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion au Réseau BIBLIO de l'Estrie pour l'année 2018 au montant de 12,563.60 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-702-30-529.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2018-02-035 ^{8.1.4} **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AUX SENTIERS DE L'ESTRIE INC.:**

CONSIDÉRANT QUE nous sommes membres de l'organisation Les Sentiers de l'Estrie inc., depuis quelques années et que ceci donne accès aux différents sentiers dans l'Estrie pour nos citoyens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de renouveler l'adhésion aux Sentiers de l'Estrie pour l'année 2018 au montant de 200 \$.

Poste budgétaire : 02-700-00-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2018-02-036 ^{8.1.5} **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Chantal Lambert **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion à la Chambre de Commerce pour l'année 2018 au montant de 145.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-130-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2018-02-037 ^{8.1.6} **CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE GUIDE DES ATTRAITS DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS POUR L'ANNÉE 2018 :**

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, le Guide des attraits du Haut-Saint-François met en valeur toutes les richesses de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE la SADC ne peut assumer à elle seule la logistique et l'ensemble des frais, le comité souhaite trouver des partenaires financiers afin de poursuivre le projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise le paiement de la contribution financière demandée au montant de 370.00 \$.

Poste budgétaire : 02-190-00-345

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7
2018-02-038 CONGRÈS 2018 DE LA COMBEQ – DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX PUBLICS :

ATTENDU QUE chaque année le directeur des services techniques et des travaux publics assiste au congrès de la COMBEQ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que le directeur des travaux publics et des services techniques assiste au congrès de la COMBEQ les 3, 4 et 5 mai prochain et que les frais de l'inscription, du transport et de l'hébergement soient payés selon la politique en vigueur;

Poste budgétaire : 02-610-00-454 - 600.00 \$ plus taxes
02-610-00-310 - 900.00 \$ plus taxes (estimé)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8
2018-02-039 ACCEPTATION DU NOM DE RUE « RUE DES TROIS-PIGNONS » :

CONSIDÉRANT QUE madame Brigitte Gagnon et monsieur Michel Leclerc ont déposé un projet de rue et ont demandé que la rue se nomme « Rue des Trois-Pignons » ;

CONSIDÉRANT QUE la raison « Rue des Trois-Pignons » symbolise le nombre de maisons qui seront implantées sur la rue;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la demande des propriétaires pour le nom de rue telle que mentionnée et recommande l'approbation à la Commission de toponymie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9
2018-02-040 AUTORISATION DE L'ACHAT D'UN BRÛLEUR À L'HUILE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire acquérir un brûleur à l'huile qui permettra d'utiliser la laveuse à pression avec de l'eau chaude ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat d'un brûleur à l'huile au coût de 2,750.00 \$ plus taxes à l'entreprise Airablo.

Poste budgétaire : 02-320-00-526

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10
2018-02-041 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DES PATINOIRES MUNICIPALES :

CONSIDÉRANT QUE nous avons un employé, affecté à l'entretien et à la surveillance des patinoires municipales, en congé de maladie ;

CONSIDÉRANT QUE cet employé peut être un étudiant ou un employé occasionnel;

CONSIDÉRANT QUE cet employé complète les horaires de travail avec les employés permanents de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'embauche d'un préposé à l'entretien et la surveillance des patinoires municipales, soit un employé occasionnel à venir selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11

2018-02-042 CONGRÈS 2018 - ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) :

ATTENDU QUE les 13, 14 et 15 juin 2018 aura lieu le Congrès des directeurs municipaux du Québec, dans la ville de Québec;

ATTENDU QUE ce congrès fait partie des activités offertes aux directeurs généraux pour se maintenir à jour au sujet des lois et règlements et nouveaux projets gouvernementaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Chantal Lambert **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que monsieur Jonathan Piché assiste au congrès de l'Association des directeurs municipaux (ADMQ) à Québec les 13, 14 et 15 juin 2018. Le coût d'inscription 524 \$ plus taxes; frais d'hébergement, repas, transport, au coût d'environ 700 \$ payés par la Municipalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de renouveler l'adhésion du directeur général à l'ADMQ pour l'année 2018 au montant de 450 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-130-00-310, dépense.
02-130-00-454, inscription.
02-130-00-494, adhésion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12

2018-02-043 AUTORISATION D'UNE FORMATION EN GESTION DES PERTES DANS LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION :

ATTENDU QU' une formation sur la gestion des pertes sur les réseaux de distribution se donne à Québec les 20, 21 et 22 mars prochain;

ATTENDU QUE selon les statistiques du gouvernement, nous avons des pertes sur le réseau d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que monsieur Marc Bernier assiste à la formation sur la gestion des pertes dans les réseaux de distribution les 20, 21 et 22 mars 2018. Le coût d'inscription 995 \$ plus taxes; frais d'hébergement, repas, transport, au coût environ 700 \$ payés par la Municipalité.

**Poste budgétaire : 02-610-00-310, dépense.
02-610-00-454, inscription.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.13

2018-02-044 AUTORISATION DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE 3 ANS POUR L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DE LA GÉNÉRATRICE :

ATTENDU QUE la génératrice du puits d'eau potable doit être entretenue périodiquement pour demeurer opérationnelle;

ATTENDU QUE l'entreprise Génératrice Drummond qui a vendu la génératrice à la municipalité propose une entente de 3 ans pour l'entretien et la réparation de la génératrice;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que monsieur Marc Bernier signe une entente pour les 3 prochaines années au coût de 625.25 \$ plus taxes par année avec l'entreprise Génératrice Drummond pour l'entretien et la réparation de la génératrice.

Poste budgétaire : 02-413-00-526.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.14

2018-02-045 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE :

CONSIDÉRANT QUE nous sommes membres du Carrefour action municipale et famille (CAMF) depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour action municipale et famille offre des services en lien avec la politique familiale et le MADA;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion au Carrefour action municipale et famille pour l'année 2018 au montant de 76 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-130-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.15

2018-02-046 DÉPÔT DES RAPPORTS STATISTIQUES DE PERFORMANCE 2017 – DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE :

CONSIDÉRANT QUE les rapports de statistiques de performance pour l'année 2017 ont été déposés à la rencontre du conseil d'administration de la Régie au mois de janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE les rapports de statistiques de performance pour l'année 2017 sont complétés et prêts à être déposés au ministère de la Sécurité publique selon leurs exigences;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner confirme avoir pris connaissance et accepte les rapports de statistiques de performance pour l'année 2017 afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.16

2018-02-047 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – 12 AU 16 FÉVRIER 2018 :

CONSIDÉRANT QUE pour avoir une relève qualifiée, le décrochage scolaire requiert la concertation et l'implication de tous;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner décrète les journées du 12 au 16 février 2018 Journées de la persévérance scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.17

2018-02-048 ABANDON DES DOSSIERS CRIMINELS – COUR MUNICIPALE :

ATTENDU QUE le 1^{er} avril 2009, le gouvernement adoptait le décret 391-2009 concernant des ententes relatives à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la Cour municipale commune de la Ville de East Angus;

ATTENDU QUE cette entente d'une durée initiale de deux ans a été renouvelée le 1^{er} avril 2011 pour une période de dix ans;

ATTENDU QUE la Ville de East Angus souhaite résilier cette entente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner informe le ministre de la Justice du Québec et la Directrice des poursuites criminelles et pénales qu'elle résilie l'Entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la Cour municipale commune de la Ville de East Angus et que cette résiliation prenne effet au terme d'un délai de 180 jours de la date des présentes, le tout sans compensation, indemnité ou pénalité de quelque nature que ce soit;

QUE malgré cette résiliation, tous les dossiers actifs découlant de cette entente soient traités jusqu'à leur complète résolution devant la cour municipale commune de la Ville de East Angus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.18

2018-02-049 ENTENTE AVEC VALORIS POUR LA RÉCEPTION DES RÉSIDUS VERTS ET ALIMENTAIRES :

CONSIDÉRANT QUE nous avons une entente avec GSI Environnement inc. pour la réception des résidus verts et alimentaires jusqu'au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE Valoris est une copropriété entre la MRC du Haut-Saint-François et la Ville de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE GSI Environnement inc. nous autorise à mettre fin à l'entente pour pouvoir prendre une entente avec Valoris;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le directeur général à mettre fin à l'entente avec GSI Environnement inc. pour la réception des résidus verts et alimentaires et à conclure une entente avec Valoris pour la réception des résidus verts et alimentaires au coût de 61.34 \$ / tonne pour une quantité approximative de 265 tonnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.19

2018-02-050 **ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE DOSSIER DE LA RUE SITUÉE SUR LE LOT 1 386 261 :**

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir un CA 32 du MDDELCC qui permet la réalisation d'un projet d'aqueduc et d'égout, monsieur Leblanc doit obtenir de la municipalité une résolution confirmant l'engagement de la municipalité à prendre possession de la rue et des services souterrains lorsque les travaux seront terminés et avant qu'ils ne soient exploités;

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec monsieur Leblanc en vertu du règlement 632 n'est pas encore signée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner s'engage à prendre possession de la rue située sur le lot 1 386 261 ainsi que les services souterrains, plus précisément, 180 mètres de conduite sanitaire, lorsque les travaux seront terminés et conforme selon le règlement 632 et avant qu'ils ne soient exploités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1

2018-02-051 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 637 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX :**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 8 janvier dernier ;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié conformément à la loi qui régit la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte le projet de règlement numéro 637 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Ce règlement a pour objet d'établir les règles d'éthique et de déontologie que les élus doivent suivre.

Le règlement numéro 637 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est disponible pour les citoyens lors de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2018-02-052 ^{9.2} **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 639 MODIFIANT LE RÈGLEMENT PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 628 :**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 janvier dernier ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte le projet de règlement numéro 639 modifiant le règlement permis et certificats numéro 628.

Ce règlement a pour objet de modifier les documents requis pour l'émission de permis de construction.

Le règlement numéro 639 modifiant le règlement permis et certificats numéro 628 est disponible pour les citoyens lors de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{10.1} **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 638 DÉTERMINANT LA VITESSE SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL :**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Éric Mageau qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 638 déterminant la vitesse sur le réseau routier municipal.

Ce règlement a pour objet d'établir les limites de vitesse sur le réseau routier municipal;

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

^{12.} **2^E PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 12.**

**(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)
Procédure à suivre pour poser une question.**

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Gourde concernant :

- Le règlement de vitesse ;
- La piste cyclable dans le parc Pomerleau ;
- Un commentaire pour le problème d'eau sur le chemin Galipeau suite à la construction de la rue Lotus ;

- Un commentaire pour la méthode de travail de l'entrepreneur en déneigement pour dégeler les ponceaux ;
- La PPCMOI ;

Madame Maryse Labonté concernant :

- Un commentaire des ponceaux à dégeler par les employés de la municipalité ;
- Un commentaire pour le brunch des nouveau-nés ;
- Un commentaire pour le déplacement des élèves de l'école La Source-Vive ;
- Le chemin Galipeau qui manque d'abrasif lorsque c'est glacé ;
- Une suggestion, de donner le nom d'un lieu de la municipalité, au nom de madame Hélène Bédard.

Monsieur Jacques Langlois concernant :

- La contribution 2018 au journal Le Haut-Saint-François ;
- Un commentaire à propos des articles à mettre dans le journal Le Haut-Saint-François.

Monsieur Bertrand Ash concernant :

- Un commentaire à propos de la directrice des loisirs ;
- La Corporation des Loisirs.

FIN DE LA 2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 40.

13.

2018-02-053 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE:

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **QUE** la séance ordinaire soit levée à 21 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Lundi 5 mars 2018 à 19 h 30.

JONATHAN PICHÉ
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE

